

Projet présenté par le Conseil d'Etat

Date de dépôt : 12 novembre 2009

Projet de loi

ouvrant un crédit d'investissement de 415 000 F pour les équipements mobiliers et informatiques de l'Assemblée constituante

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
décrète ce qui suit :

Art. 1 Crédit d'investissement

Un crédit global de 415 000 F (y compris TVA et renchérissement) est ouvert au Conseil d'Etat pour l'acquisition d'équipements mobiliers et informatiques pour l'Assemblée constituante.

Art. 2 Budget d'investissement

Ce crédit sera réparti en tranches annuelles inscrites au budget d'investissement dès 2009 sous la rubrique 13.01.00.00.5062.

Art. 3 Financement et charges financières

Le financement de ce crédit est assuré, au besoin, par le recours à l'emprunt dans le cadre du volume d'investissement « nets-nets » fixé par le Conseil d'Etat, dont les charges financières en intérêts et en amortissements sont à couvrir par l'impôt.

Art. 4 Amortissement

L'amortissement de l'investissement est calculé chaque année sur la valeur d'acquisition (ou initiale) selon la méthode linéaire et est porté au compte de fonctionnement.

Art. 5 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève, du 7 octobre 1993.

Certifié conforme

Le chancelier d'Etat : Robert HENSLER

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

L'Assemblée constituante, élue le 19 octobre 2008, comprend 80 membres élus. Les principes de son fonctionnement général sont régis notamment par l'article 6 de la loi constitutionnelle complétant la constitution de la République et canton de Genève (A 2 01) qui prévoit, outre un secrétariat général, des dotations semblables à celles des députés.

Dans ce contexte, et afin de permettre la transmission des données et informations ainsi qu'un travail partagé efficient, une dotation en équipements informatiques portables a été prévue pour les constituants. De même, des équipements portables sont nécessaires de par la nature même des travaux (délocalisation dans différents lieux du canton pour les auditions et certaines séances), prise de procès-verbaux et assistance du Secrétariat.

Par ailleurs, et même si l'installation du secrétariat a pu bénéficier de mobilier disponible dans les réserves de l'Etat, il a été nécessaire d'acquérir des meubles pour aménager les salles de commission où siègent les constituants d'une part et pour compléter les équipements pour le travail du secrétariat d'autre part.

Les montants ont été inscrits et approuvés dans le cadre du budget 2009 mais n'ont pas fait l'objet du dépôt formel d'un projet de loi. En effet, différents scénarios de prise en charge de ces investissements ont dû être évalués par l'Administration.

Le présent projet de loi constitue donc la régularisation formelle de la situation. Certaines de ces dépenses, urgentes, ont dû être engagées.

Le montant du crédit d'investissement, inférieur de près de 100 000 F à ce qui était prévu en 2008, se décompose ainsi :

- 305 000 F correspondant à la dotation des membres élus et des assistants parlementaires selon les dispositions mentionnées ci-dessus. Cette dotation comprend les équipements usuels, soit :
 - 1 ordinateur portable;
 - 1 disque externe (sauvegarde);

- 1 souris;
- 1 sacoche protectrice de transport;
- les applications suivantes : système d'exploitation, Microsoft Office, Open Office, antivirus, Pdf creator, Firefox, driver pour imprimante;
- 1 imprimante de base (pour ceux qui n'en sont pas déjà équipés et sur base de demande expresse).

L'installation et la configuration des matériels (programme de synchronisation et/ou de sauvegarde) sont également inclus dans ce montant.

Il convient de relever que les commandes ont été passées sur la base d'un questionnaire précis afin de ne fournir du matériel qu'aux constituants et assistants en ayant exprimé le besoin. Quelques postes supplémentaires ont été prévus pour les cas d'urgence (remplacement en cas de panne ou accident par exemple) et les passages de témoin (si un démissionnaire n'avait pas demandé d'équipement par exemple).

Dès lors, et sur la base des commandes passées à ce jour (86 machines), il est à prévoir que la totalité de ce crédit ne sera pas dépensée à l'issue des travaux.

Les frais de maintenance ne seront pas pris en charge par le CTI mais feront l'objet de contrats avec des prestataires externes prévus au budget de fonctionnement. Aucun support utilisateur ne sera non plus fourni.

- 60 000 F correspondant aux développements complémentaires du système AIGLE pour l'extranet privatif et sécurisé des constituants et assistants. Ce développement vise à fournir un outil de travail comparable à celui que la DOSID de la Chancellerie d'Etat a mis sur pied pour les députés genevois aux Chambres fédérales. Le travail est confié à cette fin à un mandataire externe travaillant en étroite collaboration avec la DOSID et le LTI, et suivant les prescriptions de sécurité en vigueur à l'Etat de Genève. En raison de la simultanéité et des convergences avec la création du site Internet et du portail de l'Assemblée constituante, une partie de ce montant sert donc aussi les besoins d'information de l'ensemble de la population, mais il n'est pas possible d'en distinguer les coûts dans une démarche d'ensemble.

- 50 000 F correspondant aux équipements mobiliers pour aménager les salles de commissions, l'accueil des visiteurs les postes de travail des collaborateurs (solde non disponible dans les garde-meubles de l'Etat), et ce, sur la base du catalogue des objets référencés à la centrale commune d'achats.

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

Annexes :

- 1) Préavis technique financier*
- 2) Planification des charges financières (amortissements et intérêts) en fonction des décaissements prévus*
- 3) Planification des charges et revenus de fonctionnement découlant de la dépense nouvelle*



RÉPUBLIQUE ET
CANTON DE GENÈVE

PREAVIS TECHNIQUE FINANCIER

Ce préavis technique ne préjuge en rien des décisions qui seront prises en matière de politique budgétaire.

1. Attestation de contrôle par le département présentant le projet de loi

- Projet de loi présenté par l'Assemblée constituante.

- **Objet :**

Projet de loi ouvrant un crédit de programme de 415'000 F pour les équipements mobiliers et informatiques de l'Assemblée constituante.

- **Rubrique concernée :**

13.01.01.00 50620000

13.01.01.00 52010000

13.01.01.00 50610000

- **Planification des charges et revenus de fonctionnement induits par le projet :**

- Les tableaux financiers annexés au projet de loi intègrent la totalité des impacts financiers découlant du projet.

(en millions de francs)	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Résultat récurrent
Charges en personnel [30]	-	-	-	-	-	-	-	-
Dépenses générales [31]	-	-	-	-	-	-	-	-
Charges financières [32+33]	0.06	0.10	0.10	0.10	0.07	0.02	0.02	0.02
Charges particulières [30 à 36]	-	-	-	-	-	-	-	-
Octroi de subvention ou prestations [36]	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des charges de fonctionnement	0.06	0.10	0.10	0.10	0.07	0.02	0.02	0.02
Revenus liés à l'activité [40+41+43+45+46]	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres revenus [42]	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des revenus de fonctionnement	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat net de fonctionnement	0.06	0.10	0.10	0.10	0.07	0.02	0.02	0.02

- **Inscription budgétaire et financement**

- Ce crédit de programme, réparti en tranches annuelles, a déjà été inscrit au budget d'investissement de 2009, pour un montant de 504'000Fr.

- Il entre dans le cadre du volume d'investissements "nets-nets" admis par le Conseil d'Etat pour 2009, sous réserve de la réduction technique globale à opérer. Dans ce cadre, ce préavis ne garantit pas que les tranches annuelles du crédit d'investissement pourront être automatiquement versées.

- **Annexes au projet de loi :**

tableaux financiers

L'Assemblée constituante atteste que le présent projet de loi est conforme à la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF), à la loi sur les indemnités et les aides financières (LIAF), au manuel de comptabilité publique édité par la conférence des directeurs cantonaux des finances et aux procédures internes adoptées par le Conseil d'Etat.

Genève, le 7 août 2009

Sophie Florinetti, Secrétaire générale

2. Approbation / Avis du DCTI

Genève, le : 25 septembre 2009

Visa du Responsable des finances : Sophie Heurtault-Malherbe

3. Approbation / Avis du département des finances

Genève, le : 02 septembre 2009

Visa du département des finances : Marc Gloria

N.B. : Le présent préavis technique est basé sur le PL, son exposé des motifs, les tableaux financiers et ses annexes

PLANIFICATION DES CHARGES FINANCIÈRES (AMORTISSEMENTS ET INTÉRÊTS) EN FONCTION DES DÉCAISSEMENTS PRÉVUS

Projet de loi ouvrant un crédit d'investissement de CHF 4'15'000.- pour les équipements mobiliers et informatiques de l'Assemblée constituante

Projet présenté par le 0

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	TOTAL
Investissement brut	415'000	0	0	0	0	0	0	415'000
- Recette d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0
Investissement net	415'000	0	0	0	0	0	0	415'000
PC Portables								
Durée	4 ans	25.0%						
Recettes	305'000	0	0	0	0	0	0	305'000
Logiciels bureautiques								
Durée	5 ans	20.0%						
Recettes	60'000	0	0	0	0	0	0	60'000
Mobilier de bureau (équipé place de travail)								
Durée	15 ans	6.7%						
Recettes	50'000	0	0	0	0	0	0	50'000
Aucun								
Recettes	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL des charges financières	58'242	104'033	104'033	104'033	65'908	21'783	15'783	15'783
Intérêts	12'450	12'450	12'450	12'450	12'450	12'450	12'450	12'450
Amortissements	45'792	91'583	91'583	91'583	53'458	9'333	3'333	3'333

Sophie Florinetti

Sophie Florinetti, Secrétaire générale

Signature du responsable financier :
Date : 7 août 2009

PLANIFICATION DES CHARGES ET REVENUS DE FONCTIONNEMENT DÉCOULANT DE LA DÉPENSE NOUVELLE

Projet de loi ouvrant un crédit d'investissement de CHF 41'500.- pour les équipements mobiliers et informatiques de l'Assemblée constituante

Projet présenté par le Assemblée Constituante

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Résultat récurrent
TOTAL des charges de fonctionnement induites	58'242	104'033	104'033	104'033	65'908	21'783	15'783	15'783
Charges en personnel [30] (augmentation des charges de personnel, formation, etc.)	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses générales [31] Charges en matériel et véhicule (modèles, fournitures, matériel classique et/ou spécifique, véhicule, entretien, etc.)	0	0	0	0	0	0	0	0
Charges de bâtiment (fluides (eau, énergie, combustibles), conciergerie, entretien, location, assurances, etc.)	0	0	0	0	0	0	0	0
Charges financières [32-33] Intérêts (report tableau) Amortissements (report tableau)	58'242	104'033	104'033	104'033	65'908	21'783	15'783	15'783
Charges particulières [30 à 36] Dedonmagement collectivité publique (352) Provision [338] (préciser la nature)	12'450 45'792	12'450 91'583	12'450 91'583	12'450 91'583	12'450 53'458	12'450 9'333	12'450 3'333	12'450 3'333
Octroi de subvention ou de prestations [36] (subvention accordée à des tiers, prestation en nature)	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL des revenus de fonctionnement induits	0	0	0	0	0	0	0	0
Revenus liés à l'activité [40+41+43+45+46] (augmentation de revenus (impôts, émoluments, taxes), subventions reçues, dons ou legs)	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres revenus [42] (revenus de placements, de prêts ou de participations, gain comptable, loyers)	0	0	0	0	0	0	0	0
Retour sur investissement (pour les projets informatiques)	0	0	0	0	0	0	0	0
RESULTAT NET DE FONCTIONNEMENT (charges - revenus)	58'242	104'033	104'033	104'033	65'908	21'783	15'783	15'783
Remarques :								

Cas échéant, les valeurs résiduelles des immobilisations seront amorties en totalité à la fin de la mission de l'Assemblée Constituante



Signature du responsable financier : Sophie Fiorinetti, Secrétaire générale
Date : 7.08.09



République et Canton de Genève
Département des constructions et de technologies de l'information
Centre des technologies de l'information

FICHE TECHNIQUE CTI

☒ Investissement

Projet de loi ouvrant un crédit d'investissement de 415 000 F pour les équipements mobiliers et informatiques de l'assemblée Constituante.

1. Système d'information

Sans objet.

2. Développement

Sans objet.

3. Architecture technique

Toutes les données techniques (standards, type etc.) ont été transmises au bureau de la Constituante. Après réflexion, le bureau n'a pas suivi les recommandations du CTI et a proposé également l'achat de matériel Apple (MacBook Pro) lequel a été retenu par 35 membres de l'assemblée.

4. Organisation de projet

Sans objet.

5. Financement

Tous les coûts d'investissement sont prévus dans le cadre du projet.

6. Évolution et maintenance du système

La maintenance et le support de ce parc n'est pas du ressort du CTI. Ceci fera l'objet de contrats avec des prestataires externes prévus au budget de fonctionnement de la constituante (rubrique 31601210)

7. Priorité

Sans objet.

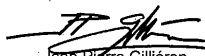
8. Formation

Sans objet.

9. Sécurité

Sans objet.

En conclusion le CTI est dans l'incapacité de valider un projet de loi au vu des éléments mentionnés au point 3 de la fiche technique.



Jean-Pierre Gilliéron
Directeur

Genève, le 27 octobre 2009